

# Procédure de Validation du Permis de Chasser 2019-2020

Vous venez de recevoir votre demande de validation (devis au verso), vous devez :

**Etape 1 :** - Si des changements sont intervenus dans votre adresse veuillez indiquer votre nouvelle adresse ci-après :

.....  
.....  
.....

- Vérifier les « **références du permis de chasser** » (le numéro de permis est celui qui se trouve dans le volet permanent). Si elles sont erronées vous devez les modifier.
- Notez **obligatoirement** votre numéro de téléphone après votre adresse.
- Pour les mineurs ou majeurs sous tutelle veuillez compléter « **l'autorisation de chasser** ».
- **Signez votre demande de validation.**

**Etape 2 :** - Choisissez la « **nature de la validation** » désirée pour la saison 2019-2020. Si vous désirez un type de validation autre que ceux proposés, téléphonez à la Fédération au 04 95 23 16 91 afin que nous vous communiquions le montant.

**Etape 3 :** Cocher la case du retour que vous souhaitez : Poste **ou** retrait à la fédération.

**Etape 4 :** Etablissez un **chèque du montant total** à l'ordre du « **Régisseur de Recettes FDC 2A** » (Attention, n'oubliez pas de signer votre chèque)

**Etape 5 :** **Carnet de Prélèvement Bécasse**, cochez si vous souhaitez un carnet bécasse papier ou numérique c'est à dire ouvrir un compte CHASSADAPT pour saisir les prélèvements bécasse

Joindre dans l'enveloppe prévue à cet effet les documents suivants :

1° - Le **document de demande de validation, complété et signé**

2° - Le **chèque signé** du montant total de la validation

**Attention : tout dossier incomplet sera rejeté, la Validation du permis ne pourra être établie.**

Demande à adresser avec le montant des redevances, cotisations et participations correspondantes (article L. 423-1 du code de l'Environnement) , à la fédération départementale des chasseurs à laquelle vous adhérez.

**La Fédération établira à l'aide du devis complété et signé, votre Validation du Permis et vous la retournera (Prévoir un délai de huit jours maximum).**

**Vous avez également la possibilité de vous mettre en contact avec votre association de chasse ou votre armurier.**

**Horaires d'ouvertures des bureaux de la Fédération :**

de 8h30 à 12 h et de 14 h à 18 h (Vendredi : 17h)

**Du 1er Juillet au 31 Août 2019 : Ouvert au public de 8h à 15h**

**Fédération Départementale des Chasseurs de la Corse du Sud**

Résidence Les Lacs - Avenue du Mont -Thabor - 20090 AJACCIO

**Tél. : 04 95 23 16 91 - Fax : 04.95.20.24.48**